

**0672023 - COMMANDE PUBLIQUE – Prestations d'entretien des sentiers sur le secteur du Pays d'Évian-les-Bains**

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 3 octobre 2022,

Considérant la nécessité de réaliser une consultation pour les prestations d'entretien des sentiers sur le secteur du Pays d'Évian-les-Bains,

Vu le rapport d'analyse des offres et l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 6 octobre 2023.

**Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance :**

- **ACCEPTE de signer le marché de prestations d'entretien des sentiers sur le secteur du Pays d'Évian-les-Bains avec :**

➤ **L'association LOU VIONNETS (74 500 PUBLIER) pour un montant annuel estimatif forfaitaire et du détail quantitatif estimatif de 83 695,00€ HT.**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Publier, le **17** octobre 2023



**Josiane LEI**

Présidente de la Communauté de Communes  
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance  
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS  
Conseillère départementale du Canton d'Évian

Reçu en Sous-Préfecture, le 17/10/2023

Mise en ligne le 17/10/2023